

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La course nature « La ronde des éoliennes » est organisée par l'association du Foyer de Roumens, domiciliée à Roumens (31) et enregistrée en préfecture de Haute-Garonne.

Le PC de la course et le point d'accueil des participants sont au centre village de Roumens 31540

### **Responsables•**

- Directeur de course: Jean Latche – 06.09.47.19.91 •
- Responsable sécurité et parcours :Jean-Marie Chesseron - 06.03.96.59.85 •
- Responsable des secours: Jérémy Pistre : 07.68.60.54.64

## **ARTICLE 2 : LES EPREUVES**

1 épreuve et une randonnée seront mises en place : - Un parcours de 10 kms avec 200m de D+ soit 2kms effort (xxs)

- Une randonnée de 10km avec 170 d+

Le tracé, distance et dénivelé sont donnés à titre indicatif et pourront varier légèrement jusqu'au départ de l'épreuve, selon les conditions rencontrées. Les écarts de distance sont au maximum de 10% des chiffres annoncés et les écarts de dénivelés de 10 %. Le parcours est entièrement balisé et se déroule à plus de 90 % sur des chemins. Sur l'ensemble du parcours, des bénévoles sont présents pour assurer l'assistance des participants.

### **Horaires :**

Pour le 10 kms départ à 10h00  
pour la randonnée départ 10h05

En cas de changement, le nouvel horaire sera annoncé sur le site. Si le changement a lieu dans la semaine qui précède le départ, un email sera envoyé aux participants.

Les participants doivent prêter une attention particulière aux endroits suivants :  
Les traversées de route et les parties routières sur la commune de Montégut-Lauragais et la commune de St-Félix-Lauragais (hameau « en barrière ») où le code de la route doit être respecté.

### **Balisage :**

Un balisage sera mis en place le jour de la course. Des pancartes ainsi que des signaleurs seront placés tout le long du parcours.

Un briefing sera effectué avant chaque départ.

### **Chronométrage :**

Le chronométrage est réalisé dans l'ordre d'arrivée des coureurs.

## **ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET CERTIFICATS MEDICAUX**

Les inscriptions sont possibles par courrier ou directement sur le site internet. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions à tout moment. Aucune inscription Trail ne sera prise sur place. Les inscriptions à la randonnée sont possibles sur place. Les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie Cadet. Conformément au règlement FFA.

### **Retrait des dossards :**

Les retraits des dossards se feront à ROUMENS (31540)

- Le Dimanche à partir de 9H00 et jusqu'à 15mn avant le départ

### **Cession de dossard :**

Tout engagement est personnel. Les changements de dossards ainsi que le transfert d'une épreuve à une autre seront possible jusqu'au 1er decembre 2021 sous condition d'en informer l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans en aviser l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Demande par mail en en envoyant tous les renseignements relatif au reprenneur du dossard (Nom, coordonnées et certificat médical de moins d'un an avec la mention de « non contre-indication à la course à pied en compétition »

### **Désistements :**

Selon le cas : En cas de rétractation de l'athlète avant : le 1er Nov 2021 ses frais lui seront remboursés avec une retenue de 5€ pour frais administratifs. Entre le 1er Nov et le 1er Dec 2021 ses frais lui seront remboursés à 50% Après le 1er Déc aucun remboursement ne sera effectué.

## Certificat médical :

### **LES LICENCES FFTRI ET EFCO NE SONT PLUS ACCEPTÉES**

Les participants au trail doivent avoir produit avant la course un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au 5 Décembre 2021. Les compétiteurs ayant une licence sportive doivent en fournir une copie en cours de validité au 5 décembre 2021. Les licences autorisées sont celles des fédérations et organismes suivants :

- Fédération Française d'Athlétisme (Athlétisme Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass'Running)
- UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre (si l'inscription est prise par l'établissement ou l'association scolaire).
- Ou tout autre licence sportive dans la mesure où il apparaît explicitement la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition.

## **ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENTS – MATERIEL COUREUR**

### **PAS DE GOBELETS PLASTIQUE SUR LE RAVITAILLEMENT, PRÉVOIR VOTRE PROPRE ECO-TASSE**

#### **Ravitaillement**

Pas de ravitaillement sur le parcours

#### **Matériel obligatoire coureur :**

Pas de matériel obligatoire mais bidon 0,5l conseillé.

## **ARTICLE 5 : PARTICIPANTS**

Les participants sont tenus de se conformer aux consignes données avant la course et durant celle-ci par les bénévoles de l'organisation présents sur les parcours. Sur les traversées et portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et de prêter une attention particulière aux consignes des organisateurs. Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, accroché de manière visible sur l'avant du maillot. Toute irrégularité sera éliminatoire. Le dossard doit obligatoirement être restitué à l'issue de la course, ou lors de l'abandon.

Le Cani-Cross n'est pas autorisé.

Les bâtons sont interdits.

Il est interdit d'accompagner les coureurs en VTT ou autre véhicule.

De par la nature accidentée du parcours, la course n'est pas praticable au HandiSport.

### Respect de la nature

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel.

**Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur le parcours.**

## **ARTICLE 6 : SECURITE DES PARTICIPANTS**

**Il est rappelé aux concurrents qu'ils sont les premiers acteurs de leur sécurité.**

**Tout concurrent a le devoir de porter assistance à tout autre participant.**

La sécurité est assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'un serre-file. Un poste de secours fixe sera disposé au départ/arrivée de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Un réseau radio reliant le PC course sera présent sur le parcours.

### Abandons

**En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Il ne doit en aucun cas quitter la course sans avoir averti l'organisation.**

### Fermeture des parcours

La fermeture des parcours est assurée par un bénévole qui s'assure que personne ne reste en difficulté.

### Annulation épreuve

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés d'une partie de leur inscription en fonction des frais engagés par l'organisation.

## **ARTICLE 7 ASSURANCE RESPONSABILITE**

Les coureurs licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est cependant fortement conseillé aux participants non titulaires d'une licence de souscrire à une assurance individuelle complémentaire accident .

**La responsabilité de l'Association du Foyer de Roumens sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification par décision médicale ou sur décision du directeur de course .**

## **ARTICLE 8 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION DES DONNEES INFORMATIQUES**

Les données personnes transmises par les participants sont gérées par la société Chrono-Start et conservées par le Desperado Trail. Elles ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, les participants ont accès et de rectification à ces informations. S'adresser selon le cas soit à la société Chrono-Start, soit par courrier électronique au Foyer de Roumens.

### **Publication des résultats :**

Les résultats nominatifs sont publiés sur le site Internet de l'association et sont susceptibles d'être reproduit dans la presse généraliste ou spécialisée. Les participants souhaitant s'y opposer sont invités à en informer le Foyer de Roumens avant la course.

### **Droit à l'image :**

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation). **Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.**